Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 1ER Juillet 2026

L'An deux mil vingt-six, le premier juillet à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de Cambremer, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L21228 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Signatures
BARBOTIN Jeanine					
BRETHÈS Roger					
CAILLAT Françoise					
NEUVILLE Alain					
CHEVALIER Patricia					
BOUCEY Jean-Luc					
CANU Anne-Laure			X	SABOT M.	
DELANNOY Christine			X	CAILLAT F.	
DELANNOY Vincent			X	CHEVALIER P.	
GRANDJEAN Sarah					
HIVER Valérie			X	BARBOTIN J.	
PARAVISINI Kristen					
RIVIERE Patrick					
SABOT Mélany					
SOLVE Sébastien			X	NEUVILLE A.	
FEREMANS Sylvie					
BLANCHARD Martine					
MONIER Véronique					
LEBARON Dominique			X	BLANCHARD M.	

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de pouvoir : 6
Nombre de conseillers votants : 19
Nombre de conseiller absent : 0

PREAMBULE

Madame Jeanine Barbotin ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance

Melany SABOT est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes rendus des 27 mars et du 05 juin.

➢ Délibérations :

- Elections de la liste des représentants pour la CCID
- Créations de postes
- Subventions aux associations

➢ Délibération ajoutée :

DELIBERATIONS

- Elections de la liste des représentants pour la CCID

Madame le Maire informe que suite aux dernières élections municipales, il convient de nommer pour la commission communale des impôts directs 12 membres titulaires et 12 suppléants.
Les membres ne doivent pas forcément faire partie du conseil municipal, mais doivent être disponibles pour la réunion annuelle.

A savoir que la liste sera transmise aux services des impôts qui ne garderont que 6 titulaires et 6 suppléants.

Liste des titulaires proposés :	Liste des suppléants proposés :
1-Sylvie FEREMANS	1- Mélany SABOT
2-Anthony GEORGETON	2- Véronique MONIER
3-Sarah GRANDJEAN	3-Martine BLANCHARD
4-Béatrice DUTEIL	4-Juliette MEGRET
5-Dominique LE BARON	5-Eric VIGAN
6-Yveline HERMILLY	6-Vincent DELANNOY
7-Jean-Yves DUBOURGAIS	7- Jean-Luc BOUCEY
8-Rémi LARCHER	8- Éric MOULLEC
9- Alain NEUVILLE	9-Sylvain CANARD
10- Aurélie TABU	10-Hugue LELOUVIER AUMONT DE BAZOUGE
11-Patricia CHEVALIER	11- Mélanie AUBRY
12-Roger BRETHES	12- Philippe BOREL

Le retard d'une élue qui avait un pouvoir réduit le nombre de votant à 17 pour cette délibération.

Accord du Conseil		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 17

- Créations de postes

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 mai 2026,

Considérant qu'il s'agit d'emplois de non titulaire permanent,

Considérant la création des emplois et des conditions justifiant le recours à ce cas de recrutement suivant l'article 3-3 1° de la loi n°84-53 (absence de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions),

Considérant la nécessité de créer quatre postes d'emplois d'Adjoint Animation Principal 2ème Classe et un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe en raison du recalcul du temps de travail annualisé pour l'année scolaire 2026-2027,

- ***POUR LES AGENTS NON TITULAIRES***

La création de 1 emploi d'adjoint technique principal 2ème classe non titulaire, permanent à temps non complet à raison de 26.13/35ème, en raison de la modification du temps de travail
La rémunération est fixée sur la base de la catégorie C2, échelon 1.

La création de 1 emploi d'adjoint d'animation principal 2ème classe non titulaire, permanent à temps non complet à raison de 23.49/35ème, en raison de la modification du temps de travail.
La rémunération est fixée sur la base de la catégorie C2, échelon 1.

La création de 1 emploi d'adjoint d'animation principal 2ème classe non titulaire, permanent à temps non complet à raison de 29.23/35ème, en raison de la modification du temps de travail.
La rémunération est fixée sur la base de la catégorie C2, échelon 1.

La création de 1 emploi d'adjoint d'animation principal 2ème classe non titulaire, permanent à temps non complet à raison de 20.55/35ème, en raison de la modification du temps de travail.
La rémunération est fixée sur la base de la catégorie C2, échelon 1.

La création de 1 emploi d'adjoint d'animation principal 2ème classe non titulaire, permanent à temps non complet à raison de 16.27/35ème, en raison de la modification du temps de travail.
La rémunération est fixée sur la base de la catégorie C2, échelon 1.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2026 :

Emplois : Adjoint Animation Principal 2ème classe :
- ancien effectif .02
- nouvel effectif .06

Emplois : Adjoint technique principal 2ème classe :
- ancien effectif 03
- nouvel effectif 04

Accord du Conseil			
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention :	0	Nb de voix POUR : 19

- Subventions aux associations

Madame le Maire présente les demandes de subventions des associations pour 2026 :

	Association	Attribution 2023	Attribution 2024	Attribution 2025	Demande 2026		Proposition 2026
					Fonctionnement	Investissement	
Associations de Cambremer	ADMR	800,00 €	800,00 €	800,00 €			
	ADMR portage repas	100,00 €	100,00 €	100,00 €			
	AMICALE SAPEURS POMPIER	800,00 €	900,00 €	900,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
	AO2C	1 000,00 €	*1 000,00 €*	*1 000,00 €*	1 000,00 €		*1 000,00 €*
	APE	1 000,00 €	*1 000,00 €*	*1 000,00 €*	1 000,00 €		*1 000,00 €*
	ASC (foot)	1 200,00 €	*1 500,00 €*	*1 500,00 €*	1 300,00 €	800,00 €	*1 700,00 €*
	Club des beaux jeudis	200,00 €					
	Comite des fêtes	1 500,00 €	*1 700,00 €*	*2 500,00 €*			
	ETRE ENCHANTE	1 000,00 €	*1 000,00 €*	*1 000,00 €*	2 000,00 €		*1 500,00 €*
	ETRE ENCHANTE HURLU	1 500,00 €		*2 000,00 €*			
	MARCHE A L ANCIENNE	1 250,00 €	*1 400,00 €*	*1 450,00 €*	1 400,00 €		*1 400,00 €*
	PLAISIR DE LIRE	1 300,00 €	*1 400,00 €*	*1 400,00 €*	1 400,00 €		*1 400,00 €*
	PHOTO CLUB	1 000,00 €	*1 500,00 €*	*1 500,00 €*	1 000,00 €	1 600,00 €	*1 800,00 €*
	Producteurs CRU de CAMBREMER	700,00 €	- €	*1 000,00 €*	1 000,00 €		*1 000,00 €*
	RAYON CAMBREMERIEN	1 000,00 €	*1 000,00 €*	*500,00 €*		500,00 €	*500,00 €*
	SAUVEGARDE E GRANDOUET				500,00 €		*500,00 €*
	TEMPS PARTAGE	200,00 €					
	TENNIS CLUB	500,00 €	*500,00 €*	*500,00 €*	- €		
	UCAE	1 250,00 €	*2 000,00 €*	*1 500,00 €*	1 500,00 €		*1 500,00 €*
	ACPG	150,00 €	*200,00 €*	*150,00 €*			
	ECOLE COOPERATIVE	1 000,00 €	*1 500,00 €*	*2 000,00 €*			1 500,00 €
Scolaire	CMA	- €					
	MFR Haleine (61)						
	Croix Rouge						
	Ligue contre le cancer						
	Banque alimentaire	100,00 €	*100,00 €*	*100,00 €*			*100,00 €*
	RESTO DU CŒUR	100,00 €	*100,00 €*	*100,00 €*			*100,00 €*
Sport	Club de Natation de Lisieux						
	Club athlétique Lisieux Handball						
Culture	Association LIRE ET FAIRE LIRE Calvados						
	TOTAL	**17 650,00 €**	**15 200,00 €**	**21 000,00 €**	**13 100,00 €**	**2 900,00 €**	**15 800,00 €**

Plusieurs associations n'ont pas sollicité de subvention le budget est donc de 15 800 €.

Deux subventions ont été ajoutées à la demande de conseillers municipaux, une pour les Restos du cœur et une pour la Banque alimentaire pour un montant de 100 € chacune.

Le total des subventions est donc de 16 000€, après affectation des deux dernières subventions

Toutefois nous attendons le dossier de l'équipe de foot sénior (création du bureau en cours), de l'ADMR et de l'ACPG.

Les subventions aux associations découlant de la participation aux AOC seront décidées dès que les 2 946 € seront encaissés à la Trésorerie (cf prochain conseil)

Accord du Conseil					
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0	Nb de voix POUR :	19

INFORMATIONS DIVERSES

- En juin 1 concession a été vendue pour 250 €
- La responsable des finances est actuellement en train de travailler sur le PPI grâce au logiciel mis à disposition gratuitement par la banque des territoires. Elle espère pouvoir présenter une synthèse au conseil en septembre.
- La responsable des finances a pris contact avec l'ADEME afin de connaitre la possibilité de financement d'équipement de chauffage décarboné pour l'école élémentaire.

  De même, contact a été pris avec la CAF pour la rénovation de la salle APS. C'est une subvention qui vient du national et non de la CAF du Calvados. Elle est en attente de devis afin de pouvoir envoyer la demande avant ses congés pour que le dossier soit examiné en septembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Françoise Caillat :

  Le conseil d'école s'est tenu le mardi 16 juin et la prévision d'effectif 2026 serait de 150 élèves contre 143 élèves lors de la rentrée 2025.
  Carnaval de l'école : Il faudrait prévoir un autre moyen de sécurisation du carnaval l'année prochaine car cette année les gendarmes n'ont pas pu venir encadrer la manifestation en raison d'une intervention.
  Lors de la réunion du 12juin 2026, les membres de la Loco ont demandé si les communes des élèves qui ont la chance de profiter des beaux spectacles de la Loco pourraient verser une petite subvention (Cambremer l'avait fait en 2024) => il faudrait retrouver le montant versé en 2024 et soumettre cette subvention au prochain conseil.
  Le conseil des élèves a demandé si certains travaux pourraient être effectués par les employés communaux :

  - ⇨ Repeindre les bancs avec des couleurs vives
  - ⇨ Enlever les ballons du toit
  - ⇨ Réparer la porte des toilettes des garçons
  - ⇨ Remettre des filets de basket
  - ⇨ Vérifier les radiateurs avant l'hiver
  - ⇨ Réparer la gouttière à côté de la salle des maitres
  - ⇨ Enlever le socle de l'ancienne poubelle ou en remettre une
  - ⇨ Remettre la poignée de la boîte à livres

Enfin le conseil soumet le souhait de repeindre les marquages au sol déjà présents dans la cour de l'école pendant les vacances d'été (idées jeu du twister) et Françoise Caillat soumet un projet plus global de végétalisation de l'école qui pourrait être à étudier afin de gagner de la fraicheur.
Enfin la mairie a reçu le compte rendu de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) suite à l'inspection du restaurant scolaire de l'école Victor Hugo et la maitrise des risques sanitaires actuelle dans l'établissement est évaluée comme « ACCEPTABLE ».
Sylvie FEREMANS a demandé si une réunion intercommunale de l'entente aura lieu au sujet de l'école => F. Caillat a indiqué qu'elle allait être organisé et qu'une date sera prochainement planifiée.

- **Sarah Grandjean** :
  La commission, animation et association, qui s'était tenue le 2 juin dernier avec la présence de 2 conseillers (Sarah Grandjean et Christine Delannoy) a eu l'idée d'organiser des apéro-party sur la place de l'église pour dynamiser l'offre d'animation de Cambremer les mois d'été. Suite à la réunion du 25/06/206 avec les commerçants et envisager dès le 7 juillet le démarrage de cet événement sur la base d'un mardi sur 2. C'est ainsi que sont nées les « guinguettes de Cambremer ».

- **Melany Sabot** :
  Suite à la demande de l'association plaisir de lire un retour sur l'état d'avancement du projet bibliothèque a été effectué :

  - ⇨ AO lancé, réponses reçues, délai 90 jours soit une validité jusqu'au 19/07 : budget initial quasi respecté en apparence le lot gros œuvre est très en dessous de l'estimé, un lot sans réponse (ravalement 52000€)
  - ⇨ On rappelle que la trésorerie de la mairie est très juste 200 000€ au lieu des 500 000€ annoncés (validé au mois de juin par la trésorerie) que les 132 000€ de reste à charge de ce projet n'ont pas eu de financement trouvés lors du lancement de ce projet et que s'ajoute à cela les 140000€ de reste à charge du projet des Perreaux lancé par la précédente mandature, le coût (non encore estimé) de la démolition du garage Hermilly lié au surcoût de la charpente du 16ème siècle classée que nous venons de découvrir !
  - ⇨ Nous avons proposé de revoir le budget des travaux aux architectes (mail envoyé le 22/05 et retour vendredi dernier) à la baisse :
    - Annulation de l'ascenseur qui n'est pas obligatoire (validé par certains organismes pour le maintien des subventions et la préfecture nous a dit le contraire ce jour)
    - Changement des isolations des combles
    - Revoir la 2eme issue de secours, certains équipements comme les faux plafonds, le niveau technique de l'éclairage et vidéo projecteurs…. Très coûteux et haut de gammes pour y intégrer par exemple certains équipements nécessaire comme les rayonnages.
    - Annulation de la mission de coordination SSI (des systèmes de sécurité incendie) validé par l'ancienne équipe, qui est coûteuse mais non obligatoire pour cet ERP 5eme catégorie type S
  - ⇨ L'objectif serait de diminuer les coûts et optimiser l'utilisation du rez de chaussée et de l'étage pour mutualiser les lieux avec d'autres associations ou usage (ex cours de musique)

- ⇨ Cela comporte un surcoût des architectes d'environ 37 000€ en plus des 66 000€ d'honoraires validés initialement en plus de la validation du maintien des subventions et de la validation du financement du reste à charge => nous reviendrons donc rapidement vers l'association plaisir de lire pour plus de détails.

Organisation d'une fête des voisins à prévoir le dimanche 20 septembre à partir de 12H00 sur la place de l'église.

Le club-photo de Cambremer exposera à la Grange aux Dîmes du 30 juin au 5 juillet 2026. Comme il est de tradition, le conseil municipal doit désigner le lauréat du "prix de la municipalité", dont le thème choisi cette année est "REFLEXION".
Sarah Grandjean demande aux conseillers de communiquer leur vote.

La séance est levée à 21h32